

Surveillance officielle des organismes réglementés et émergents : Arboriculture fruitière

CODE STAGE : NSVAL0076

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates de la formation :

Voir catalogue ENSV-FVI

<https://ensv-fvi.fr/formation-continue/>

Durée :

1,5 jours

Lieu :

LEGTA Charlemagne - Route de Saint-Hilaire, 11000 CARCASSONNE

Public cible :

- Inspecteurs

Taille du public :

10 à 20 personnes maximum

Intervenants / Formateurs (ou Référents techniques) :

Réseau d'expertise de la DGAL (Ministère de l'Agriculture)

Responsables pédagogiques :

ENSV-FVI

Modalités d'inscription :

Téléinscription via « Mon Self Mobile »

Accessibilité :

Formation accessible pour les PMR / personnes invalides

CONTEXTE

Formation des inspecteurs dans la cadre de la mise en œuvre du Règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux. Cette formation a pour objectifs de mettre en alerte les inspecteurs sur les dangers sanitaires imminents pour la filière arboricole, d'identifier les difficultés dans la mise en œuvre de cette surveillance et d'harmoniser les pratiques.

LA FORMATION

Objectif général :

Information et échanges de pratiques dans la mise en œuvre de la Surveillance des Organismes Emergents et Réglementés (SORE).

Objectif du module :

Cette formation a pour objectifs de mettre en alerte les inspecteurs sur les dangers sanitaires imminents pour la filière arboricole, d'identifier les difficultés dans la mise en œuvre de cette surveillance et d'harmoniser les pratiques.

Contenu :

Jour 1 (1/2 journée)

- Contexte et objectifs de la SORE
- Point d'alerte sur les risques d'émergence en arboriculture fruitière
- Mise en œuvre de l'analyse de risque en région
- Echange de pratique sur la gestion des foyers

Jour 2

- Mise en situation sur le terrain pour les inspections visuelles, le piégeage les prélèvements asymptomatiques et de sols.
- Synthèse, évaluation et actions à mettre en œuvre.

Méthodes pédagogiques :

Présentation par le réseau d'expertise de la DGAL, mise en situation des inspecteurs sur le terrain et échanges de pratiques entre les inspecteurs.

Prérequis

Connaissance du cadre réglementaire de la SORE.